

## Compte Personnel de Formation (CPF)

- Crédité en euros chaque année.
- Utilisable pour des formations certifiantes, bilans de compétences, permis, VAE...
- Aucune validation de l'employeur si la formation se déroule hors temps de travail.

## OPCO

Pour les entreprises,  
finance les formations  
des salariés.

## La Région Hauts-de-France (HDF)

La région peut financer :

- Des formations qualifiantes ou certifiantes pour adultes.
- Des parcours de reconversion professionnelle.
- Des formations pour les jeunes (jusqu'à 25 ans) ou les personnes en recherche d'emploi.

## Aide Individuelle à la Formation (AIF) – France Travail

- Pour financer ce que le CPF ne couvre pas.
- Accordée sous conditions et après validation du conseiller.

## Transition Pro

- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation.
- Maintien partiel ou total du salaire pendant la formation selon le niveau de rémunération.
- Formation suivie sur ou hors temps de travail, avec accord de l'employeur sur le calendrier.

## L'autofinancement

- Pour compléter un reste à charge après un CPF, une aide régionale ou Transition Pro.
- Pour financer entièrement une formation courte ou non éligible aux dispositifs publics.
- Possibilité d'étaler les paiements (selon les organismes).